

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2025

PROROGER LE DISPOSITIF D'EXPÉRIMENTATION FAVORISANT L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR L'ACCÈS À CERTAINES ÉCOLES DE SERVICE PUBLIC - (N° 763)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL19

présenté par

M. Moulliere, M. Albertini, Mme Firmin Le Bodo et Mme Moutchou

ARTICLE 2

À la fin, substituer à la date :

« 30 décembre 2027 »

la date :

« 31 mars 2028 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

En cohérence avec l'amendement proposé par le Groupe Horizons & Indépendants sur l'article 1er, cet amendement vise à reporter la date de remise au Parlement d'un rapport portant sur l'évaluation de la mise en œuvre des concours externes spéciaux et des cycles de formation prévus par les articles 1er et 2, au plus tard le 31 mars 2028.